

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 25 juin 2024, adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 377 500,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

**AVIS PUBLIC** est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière, sis au 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

**AVIS PUBLIC** est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 25 juin 2024
2. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 30 juillet 2024

**AVIS** est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 25 juin 2024.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC** ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

## NOTICE OF PROMULGATION

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held June 25, 2024, has adopted the following by-law:

### BY-LAW NUMBER 1301-24

**BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES AND A LOAN IN THE AMOUNT OF \$377 500.00 TO FINANCE THE 2024 INVESTMENT EXPENDITURES**

**PUBLIC NOTICE** is also given that this by-law is kept in the office of the Director General and Registrar-Treasurer, located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea Qc, J9B 1C1, and is available for consultation herewith.

**PUBLIC NOTICE** is also given that this by-law has been approved by:

1. The Municipal Council, June 25, 2024
2. The *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, July 30, 2024

**NOTICE** is further given that this by-law has come into effect June 25, 2024.

**GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC**, this 14<sup>th</sup> day of the month of February 2025.



---

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Director General and Registrar-Treasurer

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 377 500,00 \$ POUR  
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

<b>Description</b>	<b>Terme</b>	<b>Coût</b>
Aménagement d'un accès à la Rivière – Loisirs	5 ans	73 400,00 \$
Plans et devis – Installation d'une unité de déshumidification au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	68 200,00 \$
Installation du système enteliWeb au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	89 100,00 \$
Avant-projet – Stabilisation des berges d'un cours d'eau route 105	5 ans	146 800,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>377 500,00 \$</b>

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les diverses acquisitions mentionnées ci-haut, pour un montant total de 377 500,00 \$, le tout réparti tel que décrit aux annexes A à D, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 377 500,00 \$ sur une période de 5 ans.

**ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 5**

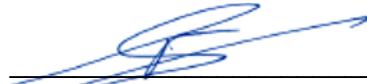
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.**



Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière



Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	7 mai 2024
DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT :	25 juin 2024
NUMÉRO DE RÉOLUTION :	215-24
APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER :	4 juillet 2024
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION	30 juillet 2024

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un accès communautaire à la rivière (5 ans)	66 675.00 \$
	<b>Total travaux avant taxes</b>	66 675.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	3 333.75 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	6 650.83 \$
	<b>Total travaux après taxes</b>	76 659.58 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(6 659.17) \$
	<b>Total travaux (taxes nettes)</b>	70 000.42 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	3 399.58 \$
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>73 400.00 \$</b>

  
 Me Sheena Ngalle Miano  
 Directrice générale et greffière-trésorière  
 25 juin 2024

  
 Pierre Guénard  
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour l'installation d'une unité de déshumidification au Centre Meredith (5 ans)	61 900.00 \$
	<b>Total honoraires professionnels avant taxes</b>	61 900.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	3 095.00 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	6 174.53 \$
	<b>Total honoraires professionnels après taxes</b>	71 169.53 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(6 182.26) \$
	<b>Total honoraires professionnels (taxes nettes)</b>	64 987.26 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	3 212.73 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>68 200.00 \$</b>

  
 Me Sheena Ngalle Miano  
 Directrice générale et greffière-trésorière  
 25 juin 2024

  
 Pierre Guénard  
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Installation du système enteliWeb (contrôle à distance) au Centre Meredith (5 ans)	81 000.00 \$
	<b>Total travaux avant taxes</b>	81 000.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	4 050.00 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	8 079.75 \$
	<b>Total travaux après taxes</b>	93 129.75 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(8 089.88) \$
	<b>Total travaux (taxes nettes)</b>	85 039.88 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	4 060.12 \$
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>89 100.00 \$</b>

  
 Me Sheena Ngalle Miano  
 Directrice générale et greffière-trésorière  
 25 juin 2024

  
 Pierre Guénard  
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour l'avant-projet de stabilisation des berges d'un cours d'eau route 105 (5 ans)	133 350.00 \$
	<b>Total honoraires professionnels avant taxes</b>	133 350.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	6 667.50 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	13 301.66 \$
	<b>Total honoraires professionnels après taxes</b>	153 319.16 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(13 318.33) \$
	<b>Total honoraires professionnels (taxes nettes)</b>	140 000.83 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	6 799.17 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>146 800.00 \$</b>

  
 Me Sheena Ngalle Miano  
 Directrice générale et greffière-trésorière  
 25 juin 2024

  
 Pierre Guénard  
 Maire